

Les FARC-AP décrètent un cessez-le-feu unilatéral de 30 jours à partir du 20 juillet



La Havane, 8 juillet (RHC)- Les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-AP) ont décrété un cessez-le-feu unilatéral d'une durée de 30 jours qui prendra effet le 20 juillet prochain.

Cette annonce a été réalisée par le négociateur en chef de la guérilla Ivan Marquez ce mercredi, à l'ouverture d'une journée de négociations avec le gouvernement de Juan Manuel Santos.

Ivan Marquez a rappelé que la guérilla et le gouvernement colombien ont la possibilité de mettre un point final à la guerre immédiatement.

Le représentant de la guérilla a expliqué que la signature de la paix est une question de volonté politique mais qu'elle ne peut pas être conditionnée par la reconnaissance de la responsabilité des FARC-AP au niveau pénal ou par le désarmement des FARC. Ivan Marquez a par ailleurs insisté sur la nécessité de mettre fin au paramilitarisme en Colombie.

Dans son intervention, Ivan Marquez a rappelé que trois accords partiels ont déjà été signés et qu'un texte sur les victimes est en train d'être discuté. Le négociateur des FARC a signalé que des opérations de déminage sont en cours et qu'il s'agit d'une des avancées obtenues grâce au processus de paix.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/61809-les-farc-ap-decretent-un-cessez-le-feu-unilateral-de-30-jours-a-partir-du-20-juillet>



Radio Habana Cuba